

Malakoff, le 24 juin 2021

### **Décision n°2021-21 portant délégation de signature**

La directrice générale de l'EPIDE,

Vu l'article R3414-18 du code de la défense ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2021-08 portant nomination de la directrice de Doullens ;

Vu la décision n° 2021-09 portant délégation de signature de Mme Emmanuelle LOUISE, directrice du centre de Doullens ;

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Eu égard aux congés de Mme Emmanuelle LOUISE, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par M. Michel DUVIGNAC, chef du service insertion professionnelle et formation du centre de Doullens exceptionnellement durant la semaine 33, du 16 au 21 août 2021.

**Art. 2** - La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

**Art. 3** – Le directeur général adjoint est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

Pour la DG, et par délégation  
Le Secrétaire général



Emmanuel Amigues